



Conseil communal de Gimel

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du jeudi 26 octobre 2017**  
**À 20h15 au foyer de la grande salle**

Présidence : M. Alain Bussard, Président

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au directeur Parc Jura Vaudois Monsieur Olivier Schär et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Excusé(e)s : Mmes Déborah Bignens, Sandra Bourgeois, Christelle Debonneville, Joëlle Rüfenacht et MM Thomas Baeriswyl, Denis Humbert, Jean-Marie Renaud et Guillaume Saouli.

Absent : M. Pascal Renaud

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

L'ordre du jour proposé avec la convocation est le suivant :

1. Présentation du Parc Jura vaudois
2. Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2017
3. Communication du bureau
4. Préavis N° 06-2017 « Arrêté d'imposition 2018 »
5. Préavis N° 06-2017 « Arrêté d'imposition 2018 » - rapport de la commission des finances
6. Préavis N° 07-2017 « Budget 2018 »
7. Informations de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Présentation du Parc Jura vaudois**

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter leur site internet : <http://www.parcjuravaudois.ch/>



## 2. Adoption du PV du 23 septembre 2017

Le Président revient tout d'abord, sur le PV du 22 juin, l'envoi aurait coïncidé avec les documents du 26 octobre. Par mesure de simplification il a été publié sur le site.

Dans le PV du 23 septembre en page 4 au point 5, le Président remplace les phrases « le conseil accepte cette élection » par, l'élection est tacite (Selon art. 11 et 23 de la loi sur les communes).

Le PV, avec la modification apportée par le Président, est accepté à l'unanimité. Avec remerciements à sa rédactrice.

## 3. Communication du bureau

- Le Président souhaite remercier encore une fois la famille Croisier de nous avoir accueilli au Chalet du Mont-Bailly ainsi que les organisateurs de ce jubilé ;
- Le dimanche 24 septembre, le dépouillement de la votation fédérale s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le Président remercie l'ensemble du bureau pour leur contribution ;
- Le samedi 30 septembre a eu lieu le vide-grenier, remerciements à l'ADIG pour la mise sur pied de cette manifestation ;
- Le dimanche 8 octobre a eu lieu la fête des récoltes ;
- Le samedi 14 octobre s'est déroulé le FroMonVal. Il s'agit d'un concours de fromages dans le Doubs à Mamirolle. Notre conseiller communal, M. Serge Kursner, a obtenu quelques médailles : sa tomme fraîche la médaille de bronze, sa Fleur de montagne et miel celle d'argent et son fromage mi-dur a remporté la médaille d'or. La fabrication a été faite par la laiterie de Gimel ;
- Un jeune Gimelan de 21 ans, Terry Burnier, fils de notre Municipale Anne-Laurence Berger, a remporté la 3<sup>ème</sup> place au championnat d'Europe de Boxe française dans la catégorie 60 kg. Il est donc sélectionné pour les championnats du monde de 2018.

### Dates à retenir

- Le samedi 28 octobre a lieu, à midi, la raclette du football à la buvette ;
- Ce même-jour, dès 13h, la revue annuelle des sapeurs-pompiers ;
- Le jeudi 2 novembre, a lieu la soirée de recrutement des sapeurs-pompiers ;
- Les vendredi 24 et samedi 25 novembre aura lieu la soirée annuelle de gymnastique ;
- Le vendredi 1<sup>er</sup> décembre, après notre dernière séance du conseil de l'année, à 19h30, a lieu la traditionnelle fondue qui se déroulera dans le foyer de la grande salle ;
- Le samedi 9 décembre, les pompiers organisent le téléthon.

## 4. Préavis N° 06-2017 « Arrêté d'imposition 2018 »

Philippe Rezzonico lit les conclusions.



## 5. Préavis N° 06-2017 « Arrêté d'imposition 2018 » - rapport de la commission des finances

Extrait : « [...] Le maintien du taux d'imposition à 71.5 de l'impôt cantonal de base pour la sixième année consécutive démontre la rigueur budgétaire de la Municipalité.

*La commission relève avec satisfaction que les liquidités sont stables.*

*La commune vit actuellement une période de transition. Son développement étant toujours dans sa phase de réalisation, il est difficile d'anticiper et d'évaluer les rentrées fiscales en découlant. C'est pourquoi le taux actuel est conservé.*

*Le statu quo est maintenu pour tous les autres taux d'imposition.*

Il n'y a pas d'interventions de l'assemblée.

Le Président relit les conclusions.

*« En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :*

- *Vu le Préavis No 06-2017*
  - *Ouï le rapport de la commission des finances*
  - *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*
1. *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 71.5 de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*
  2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1er janvier 2018.*

*Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 3 octobre 2017 »*

Le Président soumet le préavis au vote.

Le préavis n° 06-2017 est accepté à l'unanimité.

Philippe Rezzonico : remercie le Conseil communal pour la confiance accordée à la Municipalité.

## 6. Préavis N° 07-2017 « Budget 2018 »

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture des conclusions du préavis.

Il rappelle également que selon l'article 47 du règlement, les observations peuvent être adressées par écrit à la commission des finances.

## 7. Informations de la Municipalité

Sylvie Judas :

- Concernant l'interpellation qui a eu lieu, le remplaçant du Commandant de la Police cantonale vaudoise, M. Patrick Suhner, s'est déplacé à Gimel. Il a reconnu que les communications auprès de la Commune



## Conseil communal de Gimel

avaient été mauvaises. Les informations transmises restent laconiques, car elles sont sous le secret de l'instruction. Il a confirmé que la population de Gimel n'a pas de préoccupation à se faire, il n'y a pas de danger. Des interpellations et des fouilles ont été faites. Le dossier est en cours d'instruction. L'activité de ces gens est assez modeste, d'après leurs dires. Ils se sont engagés à communiquer à la Commune toutes nouvelles informations.

- Route de Bauvoz : la Municipalité a pris contact avec l'ingénieur-conseil. Ce dernier a interpellé l'entreprise qui a effectué les travaux. Celle-ci a mandaté un expert afin de se rendre compte du travail exécuté. Si des améliorations sont à faire, elles seront effectuées sous forme de garantie.
- Closez à l'Orbannaz : la fin du Syndicat arrive à échéance. A la mi-novembre une Assemblée Générale, aura pour but de dissoudre le Syndicat. Les travaux à la charge de ce dernier sont en cours de finalisation. La Commune est en pleine négociation afin de signer une convention avec le Syndicat, puisque certains travaux ne pourront pas être complètement terminés, notamment le deuxième tapis de la route du Closez, des arbres à remplacer ainsi que certains engazonnements à refaire. La convention prévoit qu'un montant sera déposé sur un compte, à disposition de la Commune afin de finir les travaux au nom du Syndicat. Début décembre aura lieu la dernière mise à l'enquête publique, elle portera sur les comptes définitifs du Syndicat. S'il n'y a pas d'opposition, le Syndicat sera dissout. Dans le cas contraire, une procédure de levée d'opposition devra être mise en place. La Commune n'est pas engagée dans cette démarche.
- L'eau : étant en période de sécheresse, les fontaines ont été fermées. Les villages de St-George et surtout Longirod, n'ont presque plus d'approvisionnement et puisent sur les sources de Gimel. Nos sources ne donnent plus que 500 m<sup>3</sup> d'eau soit une diminution de 300m<sup>3</sup>. La Commune a la possibilité de puiser à l'Ezilière. Pour le moment, il n'y aura pas de coupure, mais les citoyens doivent être vigilants quant à leur consommation d'eau.
- Absences du personnel communal : au vu des nombreuses absences au sein du personnel communal du service technique, la Municipalité demande aux citoyens d'être compréhensif à l'égard des entretiens qui ne peuvent pas être effectués comme d'habitude. Le personnel restant fait de son mieux pour maintenir le village le plus soigné possible.
- Laurent Guignard : l'UAP est en train de construire une nouvelle place de jeux vers le bâtiment multifonction. Les travaux sont entièrement financés par celle-ci. La Commune en assurera l'entretien. Elle ne sera pas clôturée et sera à disposition des enfants et espère qu'elle sera respectée.

### 8. Divers et propositions individuelles

Doris Christen : relève l'excellent travail effectué au Closez à l'Orbannaz par les employés communaux, il est agréable de se promener sur les chemins sans grande mauvaise herbe.

Pierre-Yves Correvon : s'interroge sur la situation de l'hôtel de l'Union ainsi que l'opération coup de poing qui a eu lieu à la déchetterie ?

Anne-Laurence Berger : Ce genre d'opération est effectuée une à deux fois par mois. Quelques amendes ont été distribuées. Une amélioration a pu être observée, notamment concernant les plastiques. Elle remercie les citoyens compréhensifs.

Sylvie Judas : La Municipalité a reçu un rapport sur l'entretien du bâtiment. Une séance avec le gérant et un représentant de la police du commerce est prévue début novembre afin de faire le tour des éventuels travaux.



## Conseil communal de Gimel

Cyril Messieux : se demande si les constructions effectuées sur l'avenue de la Rosière, notamment les haies, les clôtures ou une cabane de jardin, respectent les normes de limites par rapport aux routes.

Sylvie Judas : prend note. Une réponse sera donnée en décembre.

Jean-François Jacot : demande quelle quantité d'eau est pompée par la Commune de St-George ?

Sylvie Judas : 350 litres/minute en cas de besoin élevé. Mais la commune pompe en moyenne 220 à 230 litres par minute.

Daniel Egli : une séance de l'ASSAGIE a eu lieu le jeudi 5 octobre. Le budget a été approuvé sans grande modification. Des réévaluations concernant certaines salles et la participation au centre des jeunes.

Cyril Messieux : s'interroge sur le déplacement éventuel à l'Union du magasin Denner. Il demande également pour quelles raisons des employés communaux secondent les patrouilleurs ?

Sylvie Judas : l'emplacement du magasin Denner sera réglé le moment venu. Le Canton va nous donner réponse sur le nouveau quartier, des nouvelles pourront peut-être être transmises au mois de décembre. L'Hôtel de l'Union à un bail jusqu'en 2019.

Laurent Guignard : deux employés communaux ont été formés comme patrouilleurs remplaçants, car il y a également des personnes absentes. Dans la mesure du possible, les patrouilleurs reprendront leurs tâches.

Sophie Croisier : souhaite rendre attentif les citoyens, au niveau écologique, le problème de sécheresse et donc à l'utilisation de l'eau.

Le Président remercie la conseillère pour cette remarque.

La parole n'est plus demandée.

Pour rappel, la prochaine séance a lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 19h30, suivie de la traditionnelle fondue qui aura lieu au foyer de la grande salle.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h40.

Le Président

La secrétaire

Alain Bussard

Melissa Fernandes